

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Règlement jeu-concours

Jeu « Concours de Noël » à Mont-Dauphin

Article 1 : Organisation du Jeu

Le Centre des monuments nationaux, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, immatriculé sous le numéro SIREN 180 046 013 et dont le siège social se trouve Hôtel de Sully, 62 rue Saint-Antoine, 75186 Paris cedex 04 (l'Organisateur), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « Concours de Noël » (ci-après le « Jeu-Concours »).

Le Jeu se déroule du 21 décembre 2023 09h au 8 janvier 2024 19h (date et heure françaises de connexion faisant foi).
L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu-Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France et ayant atteint l'âge de 18 ans à la date d'ouverture du Jeu-Concours. Une seule participation par adresse e-mail et par foyer est autorisée par jour.

Ne sont pas autorisées à participer au Jeu-Concours, toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours ainsi que les membres de leurs familles directes, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur.

Pour participer au Jeu-Concours sur Facebook, chaque Participant doit préalablement créer un compte Facebook en s'inscrivant sur le site internet concerné et suivre le compte officiel Facebook de @PlaceforteMontDauphin accessibles aux adresses suivantes : <https://www.facebook.com/PlaceForteMontDauphin>

Pour participer au Jeu-Concours sur Instagram, chaque Participant doit préalablement créer un compte Instagram en s'inscrivant sur le site internet concerné et suivre le compte officiel Instagram de @placeforte_montdauphin accessible aux adresses suivantes:

https://www.instagram.com/accounts/login/?next=/placeforte_montdauphin/

La participation au Jeu-Concours « Concours de Noël » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur

participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

L'Organisateur exclut toute responsabilité quant à l'inscription à Facebook et Instagram et les relations entre les exploitants du site Facebook ou Instagram et le Participant. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook et Instagram.

Article 3 : Modalités de participation

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au jeu :

- Sur Facebook, le participant doit aimer la page @PlaceForteMontDauphin, aimer la publication du jeu-concours et écrire sa réponse en commentaire en identifiant la personne avec qui il aimerait regarder le DVD.
- Sur Instagram, le participant doit suivre le compte @placeforte_montdauphin, liker la publication et écrire la réponse en commentaire en identifiant la personne avec qui il aimerait regarder le DVD.

Attention, un participant peut jouer sur Facebook et sur Instagram, mais ne pourra pas être désigné gagnant sur les deux réseaux.

Article 4 : Désignation des gagnants et lots

4.1 Six gagnants seront tirés au sort, trois sur Facebook et trois sur Instagram, dans les 15 jours suivant la fin du Jeu-Concours par un agent du Centre des monuments nationaux. Le nom des gagnants seront publiés sur Facebook et Instagram afin qu'ils se fassent connaître de l'Organisateur par message privé et envoient leurs coordonnées pour l'attribution des lots.

En s'abonnant aux comptes Facebook et Instagram de la place forte de Mont-Dauphin, le participant accepte d'être contacté via son compte usager, dans l'hypothèse où il gagnerait.

Le gagnant accepte que, suite à la désignation des gagnants, ses noms et prénoms ou pseudonymes fassent l'objet d'une publication sur les comptes Facebook et Instagram utilisés pour le Jeu-Concours.

4.2 Le gagnant reçoit un DVD « Ousmane Sow, Le soleil en face » d'une valeur unitaire de 20€.

Un seul lot sera attribué par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse email) pendant toute la durée du Jeu-Concours.

Article 5 : Remise des lots

5.1 Les gagnants devront répondre par courriel ou message privé au plus tard dans les 7 jours de l'envoi de la notification par l'Organisateur, ou selon les instructions particulières figurant dans la notification. Il devra fournir ses coordonnées courriel et postale pour l'envoi du lot.

À défaut de réponse dans le délai imparti, l'Organisateur se réserve le droit d'invalidier leur participation et de désigner d'autres gagnant-e-s lors d'un nouveau choix parmi les participants restants.

Le lot sera envoyé dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception par l'Organisateur de la réponse par courriel des gagnant-e-s, à l'adresse postale communiquée lors de leur confirmation de gain du Jeu-Concours ou à toute autre adresse convenue entre les parties.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire directement auprès des établissements ayant assurés l'acheminement, dans un délai raisonnable.

5.2 Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 : Données personnelles

6.1 Les données personnelles communiquées par les participants font l'objet d'un traitement informatique destiné au déroulement du Jeu-Concours.

L'Organisateur est le responsable du traitement des données à caractère personnel des participants.

Les données sont conservées par l'Organisateur pendant un délai de 1 mois à compter de leur collecte.

6.2 Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés dite loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants bénéficient d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant, que les participants peuvent exercer en s'adressant à l'Organisateur, à l'adresse suivante : webmaster@monuments-nationaux.fr.

Article 7 : Responsabilité

7.1 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'erreur, omission ou autre, de ses employés, représentants ou autres, dans les limites autorisées par la loi, pour toute panne, défaillance, perte ou déception dont un participant pourrait être victime, quelle qu'en soit l'origine, et résultant de la participation au Jeu-Concours et/ou du lot.

7.2 La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contaminations par des éventuels virus. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas

de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de systèmes informatiques ou de télécommunications (notamment l'accès à internet), de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs ou de tout autre incident technique (notamment problème d'accès à Facebook) empêchant le déroulement ou la participation au Jeu-Concours ou de tout autre cas de force majeure ou fait d'un tiers.

Article 8 : Accès au règlement

Le Règlement est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : webmaster@monuments-nationaux.fr

Article 9 : Loi applicable et interprétation

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect de la législation française.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-Concours et/ou à la sélection du gagnant devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'Organisateur : webmaster@monuments-nationaux.fr.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la date de clôture du Jeu-Concours.